

Un CTBT : un défi pour la vérification multilatérale

Même s'il y a déjà plus de 20 ans que la Conférence du désarmement (CD) tient des discussions multilatérales sur une éventuelle interdiction des essais nucléaires, les participants ne se sont jamais entendus sur un mandat de négociations multilatérales. Pendant un court moment, à la fin des années 1970, trois puissances nucléaires (les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni) ont mené des négociations

Le jeu de la négociation consiste donc à faire un choix éclairé de techniques de vérification, en fonction de l'expérience acquise jusqu'à présent, tout en tenant compte de la synergie qui se dégage de techniques coopératives, comme la détection sismique, l'exploitation photographique, les inspections sur place, l'analyse de données et les notifications.

Les participants à la CD s'entendent à dire pour la plupart que le principal instrument de vérification d'un CTBT sera la technologie sismique. Le Groupe d'experts scientifiques de la CD a déjà bien défini son concept d'un réseau international d'échange de données sismiques afin de vérifier la conformité à un éventuel Traité. À la différence des autres traités, une bonne partie du réseau sismique requis pour la vérification pourra provenir de l'infrastructure existante.

Néanmoins, selon le Canada et de nombreux autres États, la technologie sismique ne pourra offrir à elle seule le degré de garantie nécessaire du respect du Traité.

Il faudra regrouper diverses méthodes de vérification qui auront pour effet de se renforcer mutuellement. Par exemple, un réseau international de surveillance sismique pourrait détecter des phénomènes anormaux et déclencher l'intervention d'autres méthodes de vérification qui faciliteraient la localisation du phénomène et son identification. Le diagramme ci-joint illustre une telle approche multicouches de la vérification du Traité.

Voici quelques techniques susceptibles de faire partie d'un régime de vérification efficace :

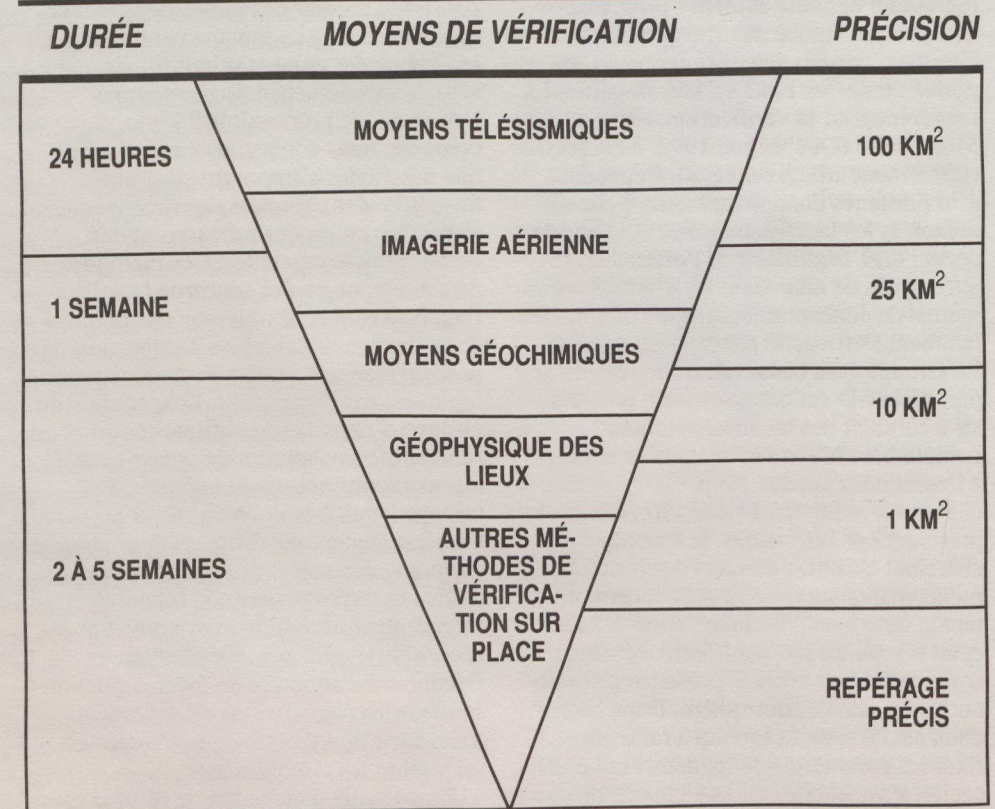
- techniques sismiques;
- réseau terrestre de détection transfrontalière des radioéléments ;
- réseau aéroporté de détection des radioéléments;
- détecteurs à bord de satellites;
- imagerie par satellite;
- imagerie aéroportée;
- inspections sur place;
- analyses chimiques;
- analyses parallèles;
- hydro-acoustique;
- fusion des données.

La technologie sismique ne pourra offrir à elle seule le degré de garantie nécessaire.

tripartites sans toutefois réaliser de progrès concrets. La décision annoncée le 3 juillet par le président Clinton et l'adoption parallèle de la loi habilitante par le Congrès en faveur d'une prolongation du moratoire américain sur les essais jusqu'à septembre 1994 au moins (à condition qu'aucun autre pays n'en fasse) permettent d'envisager l'amorce de négociations au sein de la CD dès janvier.

Sans doute les négociations en vue d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires se dérouleront-elles de façon très différente des autres négociations multilatérales menées à l'intérieur de la CD ou dans d'autres tribunes. Le climat de confrontation est-ouest qui a caractérisé le déroulement des autres grandes négociations multilatérales a disparu. Il devient donc possible de modifier les structures en place et de réduire les tracasseries bureaucratiques, et partant de créer un meilleur climat de négociation. Quant à la vérification, les participants ont une assez bonne idée des techniques dont on aura besoin.

Pour effectuer la vérification d'un traité interdisant tous les essais nucléaires explosifs quel que soit l'environnement, il faudra qu'on ait confiance dans la capacité du régime de détecter, de repérer et d'identifier sans ambiguïté les éventuelles infractions. Ce régime de vérification devra être conçu de manière à satisfaire aux craintes de non-conformité et à déclencher, en cas de non-conformité, un processus politique approprié. Il ne devra pas se limiter à un rôle de réaction, mais intervenir de façon proactive. Cela signifie que l'on devra pouvoir adopter collectivement des mesures de prévention, si possible avant même qu'un essai n'ait lieu. En outre, le régime de vérification devra reposer sur le principe de la non-discrimination et admettre des degrés d'intrusion équitables. L'en-



Le présent diagramme illustre la synergie des méthodes sismologiques et autres appliquées à la vérification d'un essai nucléaire souterrain. L'échelle de la durée désigne le temps approximatif nécessaire entre le moment où se produit l'essai souterrain et l'achèvement de l'analyse rendue possible par chacune des techniques. Les autres chiffres donnent, pour chaque technique, le rayon approximatif à l'intérieur duquel s'est produit le phénomène observé.